



DISI Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne

« Et vivre, ce n'est pas se résigner »
Albert CAMUS

Vos contacts FO : Christian GERLE – ESI Clermont-Ferrand 04 73 98 31 28

Toutes les informations sur : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/D63/>

CHS du 24 mars 2023

Declaration liminaire

Monsieur le Président,

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de « transformation de la Fonction Publique », vaste réforme issue du programme « Action publique 2022 » combattue par FO Finances, acte la disparition d'une certaine conception républicaine de la Fonction publique. Son article 2 institue, dans les trois versants de la Fonction Publique, une instance unique pour débattre des sujets d'intérêt collectif : le Comité Social d'Administration (CSA), issu de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT) actuels. Ceci constitue un recul préjudiciable aux agents.

Non seulement la loi 2019-828 du 6 août 2019 de « transformation de la Fonction Publique » supprime la seule instance dédiée, en tant que telle, aux conditions de travail.

Mais elle la remplace par une vague formation spécialisée du CSAL dont il ne vous aura pas échappé qu'on a effacé de son intitulé toute référence à l'Hygiène, à la Sécurité, aux conditions de travail comme si ces mots étaient devenus honteux. Quand on veut tuer une idée, on commence par effacer ce qui la désigne !

Cette première réunion, est pour le moins entachée de plusieurs vices.

Tout d'abord, comme celle du CSAL au mois de janvier, nous allons siéger sans pouvoir nous référer à un règlement intérieur, lequel n'a toujours pas été publié.

Pas de RI, et pas non plus d'un minimum de formation, en particuliers pour nos jeunes Camarades qui siègent pour la première fois

Il est regrettable que nous ne puissions pas démarrer cette mandature avec un minimum d'information sur nos futures fonctions en matière de SSCT.

Pour **FO DGFIP**, la disparition des CHSCT est un non-sens particulièrement dans le contexte social que les agents connaissent au quotidien **charge mentale** dans l'exercice de leurs missions dans des conditions qui favorisent le développement des RPS en particulier.

Une illustration de cette situation, qui n'a rien de rassurante parce qu'elle évoque le spectre du syndrome FRANCE Télécom dans nos services, dans un reportage du média indépendant BLAST, qui explique très clairement que le nouveau management de la DGFIP est calqué sur celui qui a fait scandale à France Télécom, et a causé un grand nombre de suicides.

<https://www.blast-info.fr/emissions/2023/management-violent-fichage-suicides-le-pire-du-prive-dans-ladministration-fiscale-GM2rxRfmTz-c8Z7p71zluA>

« Nul n'en parle mais le mal est profond. La DGFIP, Direction générale des finances publiques, rassemblant l'ancien Trésor public et la Direction générale des impôts, traverse une crise organisationnelle qui n'est pas sans rappeler celle qu'ont connue les employés d'Orange-France télécom voici 15 ans. On y trouve les mêmes ingrédients : une réforme imposée à tous, une intervention systématique des cabinets de conseil, un management pathogène, une réduction drastique des effectifs, une incompréhension des personnels, et au bout, des dépressions, des suicides, des mises au placard injustifiées. Oubliée la catastrophe sociale et humaine d'Orange-France Telecom ! »

Le sabotage organisé des instances dévolues à la politique de SSCT pourrait se révéler particulièrement dramatique dans ces conditions.

F.O.- DGFIP revendique un véritable renforcement du réseau des acteurs de prévention avec, notamment, des assistants de prévention dont le rôle central dans la politique de santé sécurité et conditions de travail nécessite des moyens à la hauteur de la mission qui leur incombe. Cela passe par un recrutement d'acteurs de prévention en nombre suffisant, beaucoup de temps alloué à leurs missions, et une formation optimale.

Parmi ces acteurs de prévention, nous ne cesserons – en national comme en local – de réclamer également des médecins de prévention en nombre suffisant pour assurer la santé et la sécurité des agents de la DGFIP. Cela nécessite le maintien et le développement d'un réseau ministériel avec des implantations dans chaque département, et des moyens administratifs et techniques leur permettant d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions.

Année après année, **F.O.-** DGFIP n'a cessé de dénoncer cet état de fait et continuera à réaffirmer la nécessité d'une réelle politique santé, sécurité et conditions de travail ministérielle à la hauteur des attentes et besoins des agents.